

**Le 8 janvier 2025,**

**Monsieur le Maire**

à

**CDC MACS  
MONSIEUR LE PRESIDENT  
ALL DES CAMELIAS  
BP 44  
40231 ST VINCENT DE TYROSSE CEDEX**

**N/REF : JD/MD/2025/12736  
OBJET : Modification n°4 du PLUI**

**Monsieur Le Président,**

Faisant suite à votre courrier du 8 octobre dernier relatif au projet de modification n°4 du PLUI nous vous indiquons que la Commission Urbanisme et Patrimoine lors de sa séance du 29 octobre 2024 a émis un avis favorable sur ce dossier.

Elle juge opportun de rectifier l'erreur matérielle d'un secteur suite au changement de mixité de fonction lors de la modification n°3 (économique vers habitat) et valide les modifications règlementaires qui ont fait l'objet d'une présentation en Commission Urbanisme et Patrimoine le 19 juin 2024.

Nous vous remercions pour la prise en compte de cet avis et vous prions d'agréer,  
**Monsieur Le Président,** l'expression de nos sentiments dévoués.

**Le Maire  
Mathieu DIRIBERRY**

